

OUTIL CLINIQUE POUR REPÉRER ET AGIR

AVEC DES ENFANTS ET DES JEUNES EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE



TABLE DES MATIÈRES

QU'EST-CE QUE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE?	3
COMMENT RECONNAÎTRE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE?	4
INDICES GÉNÉRAUX	4
QUE DOIS-JE FAIRE?	5
PISTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION	6
SPHÈRE FAMILIALE	7
MILIEUX SCOLAIRES ET DE GARDE	9
SPHÈRE AMICALE	11
SPHÈRE AMOUREUSE	12
SPHÈRE PROFESSIONNELLE	14
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA RECHERCHE	15
LISTE DES RESSOURCES D'AIDE POUR LES JEUNES	17
RESSOURCES POUR LES JEUNES DES DIVERSITÉS SEXUELLES ET DE GENRE	18
LISTE DES RESSOURCES D'AIDE POUR LE PARENT VICTIME	19
LISTE DES RESSOURCES D'AIDE POUR LE PARENT AUTEUR DE VIOLENCE	21

OUTIL CLINIQUE POUR REPÉRER ET AGIR AVEC DES ENFANTS ET DES JEUNES EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Ce guide s'adresse aux proches et aux personnes travaillant dans différents milieux de pratique en contact avec des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes, dans différents contextes de pratique, ainsi qu'à toutes les personnes travaillant avec les proches des jeunes.

Il vise à vous aider à reconnaître les signes d'une possible exposition à la violence conjugale (EVC) et à vous proposer des pistes d'action pour accueillir adéquatement le vécu de ces jeunes et les orienter, ainsi que leur famille, vers des ressources d'aide spécialisées. Cet outil s'appuie sur des résultats de recherche découlant du projet intitulé « Parcours d'enfances et d'adolescences traversés par l'EVC : étude rétrospective », financé par le CRSH (2016-2020). La recherche a été dirigée par Geneviève Lessard, professeure à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval. Deux milieux de pratique, un co-chercheur et trois co-chercheuses ainsi que quatre étudiantes ont participé aux différentes étapes de la recherche et à la conception de cet outil clinique.

QU'EST-CE QUE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE?

La violence conjugale, c'est quand un ou une partenaire intime utilise différentes stratégies pour obtenir ou maintenir un contrôle sur l'autre partenaire. Dans les relations hétérosexuelles, la violence est plus souvent exercée par l'homme envers la femme. Cette violence peut prendre plusieurs formes. Elle peut être physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique ou spirituelle. Il est très difficile pour les personnes extérieures de s'apercevoir de la violence conjugale, car il s'agit souvent d'une prise de contrôle subtile et progressive.

Les enfants et les jeunes qui vivent dans un contexte de violence conjugale sont tous exposés même s'ils ne sont pas toujours des témoins directs des épisodes de violence conjugale. En effet, ils peuvent constater les répercussions de la violence, par les marques de coups sur le corps de la victime, les objets brisés ou encore la détresse du parent violenté. De plus, il est important de comprendre le rôle actif des enfants et des jeunes qui vivent l'EVC. Ils ne sont pas des témoins passifs de la violence entre leurs parents, puisqu'ils adoptent différents rôles au sein de la famille et sont, malgré eux, mêlés à cette dynamique de violence qui peut bouleverser les rôles familiaux.

Ces enfants et ces jeunes vivent dans un climat de peur et de tension qui affecte grandement leur santé physique et mentale, leur fonctionnement social ou scolaire. Certaines conséquences peuvent persister jusqu'à l'âge adulte. Il n'est pas rare non plus que ces enfants soient également victimes d'abus ou de négligence en plus de vivre l'EVC. L'EVC ne concerne pas seulement les enfants et les adolescents ou adolescentes, car certains jeunes continuent de vivre l'EVC à l'âge adulte.

Au Québec, 7% des enfants sont exposés à la violence conjugale. Malheureusement, plusieurs d'entre eux ne reçoivent pas l'aide adéquate, car la violence conjugale n'est pas toujours dénoncée ou détectée. Il est donc essentiel que des personnes bienveillantes soient capables de repérer ces enfants et ces jeunes vivant l'EVC pour leur venir en aide.

COMMENT RECONNAÎTRE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE?

Attention!

Les indices ne sont pas nécessairement tous présents, ils peuvent varier d'une personne à l'autre. Il importe aussi de prendre en considération le contexte dans lequel chaque indice se manifeste.

🔍 INDICES GÉNÉRAUX

- L'enfant, le ou la jeune a fréquemment des maux de tête ou de ventre, souffre de fatigue chronique.
- Il ou elle présente des signes de maltraitance ou de négligence (blessures, marques de coups, brûlures, malnutrition, etc.).
- Il ou elle présente des problèmes de santé mentale : dépression, angoisse, symptômes de stress post-traumatique.
- Il ou elle a des symptômes semblables au trouble du déficit d'attention avec hyperactivité. Les manifestations du syndrome de stress post-traumatique peuvent s'apparenter aux TDAH. Il faut donc être vigilant avant « d'étiqueter » un enfant, un ou une jeune d'hyperactif ou hyperactive, car son comportement peut être dû à l'EVC.
- Il ou elle a une faible estime de soi.
- Il ou elle s'isole ou présente des habiletés sociales et de communications différentes de celles auxquelles on pourrait s'attendre chez un ou une jeune du même âge.
- Il ou elle a des comportements violents envers soi (automutilation, idéation suicidaire, tentative de suicide) ou envers les autres.
- Il ou elle évite le domicile familial, retarde les moments de rentrer à la maison.

MISE EN GARDE

Lorsque vous intervenez auprès d'un ou une jeune ou d'un ou une jeune adulte, il faut ne jamais oublier que votre rôle est de l'accompagner, mais que vous ne pouvez pas choisir la meilleure action pour chaque jeune sans d'abord explorer son point de vue. En effet, les pistes suggérées dans le guide ne s'appliquent pas nécessairement dans toutes les situations. C'est pourquoi il est essentiel de prendre en considération le point de vue du ou de la jeune et de l'impliquer dans l'intervention.

De plus, la priorité #1 devrait toujours être d'assurer la sécurité des victimes, incluant ces jeunes. Vous devez donc veiller à éviter toute action susceptible de les mettre davantage en danger.

QUE DOIS-JE FAIRE?

ÉTABLIR UN PREMIER CONTACT

- S'assurer d'être dans un endroit sécuritaire et confidentiel pour aborder l'enfant, le ou la jeune.
- Créer un climat de confiance, valoriser les qualités de l'enfant, du ou de la jeune et lui exprimer votre inquiétude en raison des différents indices que vous avez relevés sans nommer explicitement l'EVC.
- L'amener à exprimer son vécu et ses émotions, lui donner un espace de parole.
- Poser des questions sur le climat à la maison.

SI L'ENFANT, LE OU LA JEUNE SE CONFIE

- Laisser le ou la s'exprimer librement, l'écouter sans porter de jugement.
- Montrer à l'enfant que vous le ou la croyez et que vous le ou la prenez au sérieux.
- Expliquer que le seul responsable de la violence conjugale est la personne qui exerce la violence et qu'il ou elle n'est aucunement responsable de ce qui arrive dans sa famille. Il est important d'adapter votre discours à l'âge et au niveau de développement de l'enfant, du ou de la jeune avec qui vous intervenez.
- Valider l'enfant, le ou la jeune sur la « normalité » de ses sentiments et de ses émotions et le ou la rassurer.

SI L'ENFANT, LE OU LA JEUNE NE SE CONFIE PAS

- Dans le cas des enfants mineurs, si l'enfant ne se confie pas et que vous avez des préoccupations, contacter le parent victime – généralement la mère dans une relation hétérosexuelle – pour discuter de vos questionnements et de vos inquiétudes, ainsi que pour l'orienter vers des ressources d'aide spécialisées en violence conjugale, le cas échéant.
- Avant d'orienter un enfant mineur vers des services spécialisés, vous avez besoin de l'autorisation et de la collaboration d'un parent, sauf si un signalement à la DPJ est nécessaire.
- Si la situation de l'enfant, du ou de la jeune vous préoccupe et que vous craignez pour sa sécurité, faire un signalement à la DPJ.

CONTACTER LE PARENT VICTIME

- Exprimer votre inquiétude en raison des différents indices que vous avez relevés chez son enfant.
- Recevoir les confidences du parent sans jugement ou respecter le silence si le parent refuse de se confier en exprimant que votre porte sera toujours ouverte pour l'aider au besoin.
- Conscientiser sans culpabiliser le parent aux conséquences de l'EVC chez son enfant et à l'importance pour son enfant de ne pas s'isoler, d'être entouré de personnes significatives (amis ou amies, famille, etc.) et de consulter une ressource professionnelle en relation d'aide.
- Fournir de l'information sur les ressources d'aide disponibles et lui demander l'autorisation de contacter des ressources d'aide pour son enfant au besoin.
- Si le parent refuse toute intervention et que vous jugez la sécurité de l'enfant compromise, faire un signalement à la DPJ.
- Dans tous les cas, continuer à porter attention au développement de l'enfant, du ou de la jeune.
- Les professionnels et professionnelles qui souhaitent approfondir leur intervention peuvent se référer au guide l'Enfant, une éponge de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.

PISTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

- S'assurer que les besoins de base de l'enfant, du ou de la jeune sont répondus (logement, nourriture, soins de santé, vêtements, etc.).
- Aider l'enfant, le ou la jeune à développer ses habiletés personnelles et sociales en fonction de son âge et niveau de développement : confiance en soi, estime de soi, respect de soi, résolutions de conflit, expression et gestion des émotions, etc.
- Renforcer chez lui ou elle le sentiment de compétence et de contrôle sur sa vie et ses décisions.
- L'inciter à s'ouvrir aux autres et à ne pas rester seul ou seule.
- L'impliquer dans la mise en place des stratégies qui correspondent à sa personnalité et à ses ressources, et qui l'aideraient à se sentir mieux et à prendre soin de soi, par exemple : écrire ses émotions, faire du sport, écouter ou jouer de la musique, chanter, dessiner, lire, s'investir dans ses études ou dans un projet qui l'intéresse, méditer, philosopher, faire du yoga, des voyages, etc.
- L'impliquer dans la mise en place d'un plan de sécurité lors d'épisodes de violence conjugale, l'amener à identifier des actions pour se protéger et protéger sa fratrie, le cas échéant.
- Conscientiser l'enfant, le ou la jeune aux relations saines afin de ne pas reproduire un vécu de violence, comme auteur ou victime, dans ses relations avec la fratrie par exemple.
- En cas de problème spécifique (ex. : santé mentale, comportement) ou si l'enfant, le ou la jeune en exprime le besoin, il est important qu'il ou elle ait accès à de l'aide spécialisée gratuitement (médecin, psychologue, travailleur social ou travailleuse sociale, etc.). La situation financière des jeunes est souvent précaire et tous ne peuvent bénéficier du soutien financier de leurs parents.
- Fournir de l'information sur les ressources d'aide disponibles (Liste des ressources) et l'inciter à faire appel à de l'aide professionnelle. Certains jeunes, en raison de la honte, de la peur ressentie ou de certaines croyances, n'osent pas demander de l'aide. Au besoin, proposer de l'accompagner dans cette démarche.
- Faire un suivi régulièrement avec l'enfant, le ou la jeune pour prendre de ses nouvelles et lui démontrer que vous êtes disponible en tout temps en cas de besoin. Même s'il ou elle est suivi par une ou des personnes en intervention, il peut y avoir une rupture de services et il est essentiel qu'il ou elle sente qu'une personne de confiance demeure présente.

ATTENTION

D'après la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ, art. 39 et 39.1), toutes les personnes professionnelles travaillant auprès des enfants, qu'elles soient employées des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, enseignantes, éducatrices dans un milieu de garde ou membres des corps policiers doivent signaler toutes les situations visées par la LPJ, dont l'EVC.

Les autres personnes doivent signaler toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques et peuvent signaler les autres situations pouvant compromettre la sécurité ou le développement d'un enfant, dont l'EVC.

Tout adulte a l'obligation d'apporter l'aide nécessaire à un enfant qui désire signaler sa situation ou celle de ses frères et soeurs ou d'un autre enfant (LPJ, art. 42).

En cas de doute, vous pouvez en tout temps contacter la DPJ pour savoir si vous devriez faire un signalement.



SPHÈRE FAMILIALE

Toutes personnes intervenant auprès de familles, de parents ou d'enfants, de familles ou de centres d'accueil, etc.

INDICES SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE FAMILIALE

- Il y a de la violence entre les membres de la fratrie ou, au contraire, la fratrie est très soudée.
- L'enfant, le ou la jeune exprime une relation ambivalente avec l'un de ses parents, par ex. mêlée d'admiration et de peur.
- Il ou elle assume des responsabilités familiales habituellement adoptées par un parent (s'occupe de la fratrie, du budget familial, des courses, etc.).
- Il ou elle a fugué ou fait une tentative de fugue.
- L'enfant, le ou la jeune ou un membre de sa fratrie est ou a été suivi par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).
- Il y a déjà eu intervention de la police, dans le passé, pour de la violence conjugale.

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE FAMILIALE

- L'enfant, le ou la jeune peut ressentir beaucoup d'émotions contradictoires envers son parent violent : colère, peur, admiration, conflit de loyauté, culpabilité de ses sentiments, etc. L'amener à se sentir libre d'exprimer ses émotions sans jugement et ses besoins en lien avec la relation.
- Le ou la jeune peut également exprimer le souhait de continuer ou non la relation avec son parent violent et son besoin peut être différent de celui exprimé par les parents. Il est important d'accompagner le ou la jeune dans SA décision et de le ou la laisser être en contrôle du processus tout en vous assurant de sa sécurité et de son accès à des ressources d'aide spécialisées pour l'accompagner dans ses démarches. Il ou elle peut par exemple identifier les circonstances et le rythme des rencontres. Ne pas oublier que toute relation peut évoluer avec le temps, favorablement ou défavorablement.
- Certains jeunes souhaitent établir une distanciation physique ou émotionnelle avec leur milieu familial, par exemple, en allant chez des amis, des membres de la famille élargie qui sont des personnes significatives pour eux ou elles ou en appartement s'ils ou elles sont en âge de vivre seuls, avec des colocataires ou un partenaire amoureux. Dans ce cas, il faut accompagner le ou la jeune en vous assurant de sa sécurité. Ne pas hésiter à aborder la question de la sécurité. Si l'enfant ou le ou la jeune exprime le souhait de quitter le milieu familial violent, faire un signalement à la DPJ.
- D'autres jeunes peuvent également ressentir le besoin de pardonner à leur parent violent. Si cela est leur souhait, vous pouvez les accompagner en ce sens, en respectant toujours leur rythme.
- Si vous avez une expérience d'intervention, offrir à l'enfant, au ou à la jeune et au parent non violent des occasions d'échange sécuritaires et confidentielles sur l'expérience et la dynamique de la violence conjugale afin de renforcer la relation avec le parent non violent. Il est important que l'enfant ou le ou la jeune se sente écouté et entendu, qu'il ou elle ressente l'amour et l'attention du parent non violent.



SPHÈRE FAMILIALE (suite)

Toutes personnes intervenant auprès de familles, de parents ou d'enfants, de familles ou de centres d'accueil, etc.



INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE FAMILIALE (suite)

- Si vous avez un contact significatif avec le parent qui exerce la violence et s'il s'est confié à vous, il est important de le référer à des ressources d'aide spécialisées. Expliquer au parent que cette recherche d'aide pour lui-même l'aidera aussi dans son rôle de parent, notamment pour mettre en place les conditions nécessaires à un travail sur sa relation avec son enfant. Conscientiser sans culpabiliser le parent aux conséquences de l'EVC chez son enfant et à l'importance pour son enfant de ne pas s'isoler, d'être entouré de personnes significatives (amis, famille, etc.) et de consulter une ressource professionnelle en relation d'aide spécialisée en violence conjugale. Il est également important que l'enfant, le ou la jeune ressente l'amour et l'attention du parent violent, malgré la violence exercée. N'intervenir que si vous avez un lien avec le parent pour ne pas mettre en péril la sécurité du jeune.
- Amener l'enfant, le ou la jeune à identifier et solliciter les personnes significatives au-delà de sa famille immédiate, notamment : la fratrie qui ne réside plus avec lui ou elle, la famille élargie, les amis.

QUI MOBILISER?

- La parent non violent (souvent la mère) est une ressource importante pour l'enfant, le ou la jeune lorsque la relation est positive et que ce parent est disponible. Par contre, si la relation est trop fusionnelle, le ou la jeune pourrait se sentir coupable s'il ou elle souhaite s'éloigner du contexte de violence dans la famille. Il est donc important d'offrir également un soutien au parent afin de favoriser une relation soutenante pour l'enfant, le ou la jeune, et de faire le lien vers les ressources spécialisées en violence conjugale.
- De manière générale, les membres de la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes, cousins et cousines, etc.), qui se positionnent contre la violence conjugale, peuvent être mobilisés pour soutenir l'enfant, le ou la jeune émotionnellement, financièrement ou en offrant un hébergement temporaire. Il est important que la famille ne porte pas de jugement et soit en mesure de distinguer les comportements violents de la personne qui les exerce pour éviter de placer l'enfant, le ou la jeune dans un conflit de loyauté.
- La fratrie plus âgée peut être mobilisée si les relations sont saines et significatives, elle peut apporter un soutien émotionnel important.
- Si cela est possible, inciter les personnes significatives à prendre régulièrement des nouvelles de l'enfant, du ou de la jeune et lui témoigner leur présence et disponibilité. Il est important que l'enfant, le ou la jeune se sente soutenu dans le temps.



MILIEUX SCOLAIRES ET DE GARDE

Personnel enseignant de soutien ou en garderie, directions d'école ou autres membres du personnel scolaire, écoles aux adultes, centres d'accueil, etc.

INDICES SPÉCIFIQUES AUX MILIEUX SCOLAIRES ET DE GARDE

- L'enfant, le ou la jeune a des difficultés scolaires.
- Il ou elle a des difficultés à se concentrer, semble préoccupé ou s'endort parfois en classe.
- Il ou elle présente un désintérêt pour l'école ou à l'inverse, s'investit énormément dans ses études comme stratégie de survie et de distanciation émotionnelle de la violence conjugale. Il ou elle peut aussi dans certains cas avoir de très bons résultats scolaires.
- Il ou elle vit de l'intimidation par les pairs.
- Il ou elle peut exprimer une volonté de s'orienter vers des études en lien avec la relation d'aide.

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES AUX MILIEUX SCOLAIRES ET DE GARDE

- Proposer un accompagnement avec une ressource professionnelle en relation d'aide de l'école pour permettre à l'enfant d'avoir un espace pour se confier.
- Avec l'accord de l'enfant, du ou de la jeune, prévenir ses enseignants et enseignantes de la situation et les sensibiliser à l'importance de l'encourager malgré les difficultés éprouvées, car le fait de vivre des succès à l'école constitue un facteur de protection important.
- L'accompagner à identifier ses sources de motivation à l'école, les cours pour lesquels il ou elle a le plus d'intérêt, ce qu'il ou elle souhaite faire plus tard, etc. L'aider à s'impliquer dans ses études, en offrant au besoin un local tranquille durant les pauses ou après l'école, ou un accompagnement (personnel enseignant ou scolaire, pairs ou élèves plus vieux) pour l'aider à mieux comprendre la matière. L'aider aussi à entrevoir un avenir professionnel optimiste afin de se concentrer sur ses propres buts.
- Proposer de participer à des activités parascolaires qui rejoignent ses intérêts (ex. : activités sportives, artistiques, etc.) pour l'aider à s'épanouir, à briser son isolement et à penser à autre chose que la violence à la maison.
- S'assurer que l'enfant, le ou la jeune ne vit pas d'intimidation par ses pairs.
- Dans votre milieu de travail :
 - o Sensibiliser les élèves, le personnel scolaire et la direction à l'EVC, à son ampleur (le fait qu'elle touche beaucoup de jeunes) et à ses conséquences.
 - o Former le personnel en relation d'aide à l'intervention en contexte d'EVC et informer ouvertement les élèves de la présence d'une personne disponible pour les accompagner, car beaucoup de jeunes n'osent pas demander d'aide en raison de la honte, de la peur ressentie ou de certaines croyances.
 - o Rendre accessible à l'école un bottin des ressources d'aide existantes.
 - o Mettre en place un programme de prévention contre la violence dans les relations amoureuses et de promotion des relations amoureuses saines.
 - o Mettre en place des mesures visant à contrer l'intimidation.



MILIEUX SCOLAIRES ET DE GARDE (suite)

Personnel enseignant de soutien ou en garderie, directions d'école ou autres membres du personnel scolaire, écoles aux adultes, centres d'accueil, etc.

QUI MOBILISER?

Avant de parler de la situation d'EVC à d'autres personnes, informer l'enfant, le ou la jeune de votre intention et attendez sa permission pour ne pas briser le lien de confiance.

Il est important qu'il ou elle vive des relations positives, significatives et constructives pour renforcer sa confiance en soi et briser son isolement. Les personnes suivantes peuvent être mobilisées pour y contribuer :

- Le personnel enseignant avec qui l'enfant, le ou la jeune a un lien plus proximal et se sent en confiance pour l'encourager, le ou la valoriser et le ou la soutenir dans son parcours scolaire.
- Les autres membres du personnel scolaire (directeur ou directrice, surveillant ou surveillante, concierge ou autre) avec qui l'enfant, le ou la jeune a un lien plus proximal et se sent en confiance pour assurer sa sécurité.
- Les ressources professionnelles en relation d'aide de l'école pour soutenir l'enfant, le ou la jeune dans ses démarches ou pour un accompagnement psychosocial.
- Les amis et amies de l'école qui sont significatifs pour l'enfant, le ou la jeune.



SPHÈRE AMICALE

Personnes intervenant dans les maisons de jeunes, les auberges de jeu-nesse, les centres d'accueil ou dans les milieux sportifs ou culturels pour les jeunes, etc.

INDICES SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE AMICALE

- L'enfant, le ou la jeune hésite ou refuse souvent de participer à des fêtes, des activités ou dormir une nuit chez un ami ou une amie.
- Il ou elle refuse d'inviter un ami ou une amie à son domicile.

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE AMICALE

- Les amis et amies sont des personnes très significatives pour l'enfant, le ou la jeune. Ils et elles peuvent offrir une présence soutenante par leur écoute pour ceux ou celles qui souhaitent se confier, par la réalisation ensemble d'activités qui changent les idées des jeunes exposés ou encore par l'offre d'un hébergement temporaire lors de situations de violence à la maison.
- Les amis et amies qui se positionnent contre la violence sont particulièrement une ressource à mobiliser, car ils et elles permettent d'avoir une perception différente de la situation vécue.
- Les parents des amis et amies peuvent être des figures significatives s'ils peuvent apporter un exemple de relations égalitaires et une écoute aux jeunes qui souhaitent se confier.

QUI MOBILISER?

- S'il n'a pas de restrictions parentales, pour l'enfant, le ou la jeune qui se sent isolé et qui aurait besoin de plus de contacts sociaux, l'inciter à sortir voir ses amis et amies, à ne pas s'isoler volontairement.
- Offrir du soutien aux amis ou amies en cas de besoin, pour qu'ils et elles puissent se tourner vers un adulte si les confidences ou l'aide qu'ils ou elles apportent leur font vivre des choses difficiles.
- Proposer de participer à des activités parascolaires qui rejoignent les intérêts du ou de la jeune (ex. : activités sportives, artistiques, etc.) pour l'aider à s'épanouir, à briser son isolement et à penser à autre chose que la violence à la maison.
- Organiser des groupes d'intervention entre jeunes exposés à la violence conjugale de manière formelle ou informelle pour briser l'isolement et partager leur vécu. Pour ce faire, il est important de collaborer avec des spécialistes en violence conjugale.



SPHÈRE AMOUREUSE

Personnes intervenant dans les maisons de jeunes, les auberges de jeunesse, les centres d'accueil, les milieux sportifs ou culturels pour les jeunes, en milieu scolaire, dans les programmes de prévention de la violence auprès des adolescents et adolescentes, etc.

INDICES SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE AMOUREUSE

- Le ou la jeune exprime des craintes sur une éventuelle ou actuelle relation amoureuse ou intime.
- Il ou elle est victime ou exerce de la violence (physique, psychologique, verbale ou sexuelle) dans une relation amoureuse. À noter que les jeunes des diversités sexuelles et de genre sont également à risque de subir de la violence dans une relation amoureuse .
- Il ou elle est désensibilisé face à la violence. Cela peut s'observer par des paroles, des gestes ou des attitudes témoignant d'une banalisation de la violence ou encore des rapports de pouvoir inégaux dans une relation amoureuse.



INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE AMOUREUSE

- Expliquer au ou à la jeune en quoi consistent des relations amoureuses saines et égalitaires.
- Normaliser les difficultés rencontrées ou anticipées dans une relation amoureuse et offrir de l'écoute et de l'aide pour contourner ces difficultés.
- Lorsqu'il ou elle subit ou fait subir de la violence intime dans son couple, l'amener à faire le parallèle entre la violence conjugale à laquelle il ou elle été exposé et sa propre situation peut constituer un levier vers le changement ou une occasion de prendre conscience de la situation et de ses conséquences.
- L'inciter à passer plus de temps chez son ou sa partenaire si la relation est saine et égalitaire. Lorsque la relation apporte du soutien, cela peut aider à établir la distance souhaitée avec le milieu familial où règne la violence conjugale.
- Dans votre milieu de travail :
 - oSensibiliser les jeunes à l'EVC, à son ampleur (le fait qu'elle touche beaucoup de jeunes) et à ses conséquences.
 - oFavoriser l'accès et l'offre de programmes de prévention visant à contrer la violence dans les relations amoureuses et à promouvoir des relations amoureuses saines, par exemple : VIRAJ, PASSAJ, Espace (pour les plus jeunes), les couloirs de la violence, etc. Il est aussi possible de contacter une maison d'hébergement ou une table de concertation pour savoir quels programmes sont disponibles dans votre région pour les jeunes.
 - oRendre accessible à l'école un bottin des ressources d'aide existantes.



SPHÈRE AMOUREUSE (suite)

Personnes intervenant dans les maisons de jeunes, les auberges de jeunesse, les centres d'accueil, les milieux sportifs ou culturels pour les jeunes, en milieu scolaire, dans les programmes de prévention de la violence auprès des adolescents et adolescentes, etc.

QUI MOBILISER?

- Le ou la partenaire amoureux ou amoureuse non violent est une personne très significative dans la vie du ou de la jeune lorsque les relations intimes sont saines et égalitaires. Il ou elle peut offrir une écoute soutenante, permettre l'expression des émotions, aider le ou la jeune à se faire de plus en plus confiance et faire confiance à son ou sa partenaire ainsi qu'à comprendre ce que veut dire une relation amoureuse égalitaire.
- Le fait que le ou la partenaire se positionne ouvertement contre la violence conjugale est particulièrement soutenant pour le ou la jeune ayant vécu l'EVC.
- Le ou la partenaire peut offrir un hébergement temporaire de jour ou de nuit lors de situation de violence à la maison.
- Les beaux-parents peuvent offrir un modèle de relations saines et une écoute aux jeunes qui souhaitent se confier.



SPHÈRE PROFESSIONNELLE

Conseillers et conseillères en orientation, tous les milieux de travail, mais en particulier ceux qui embauchent beaucoup d'adolescents et adolescentes ou de jeunes adultes, écoles aux adultes, etc.

Q INDICES SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE

- Si le ou la jeune travaille : il ou elle a de la difficulté à se faire confiance dans ses compétences professionnelles ou à s'intégrer à son équipe de travail.
- Il ou elle reçoit mal la critique ou réagit fortement lorsqu'il y a des comportements agressifs en sa présence.
- Il ou elle vit de l'intimidation de la part de collègues ou de son employeur.
- Si le ou la jeune ne travaille pas : il ou elle exprime vouloir s'orienter vers une profession en lien avec la relation d'aide afin de mieux comprendre son expérience et aider les autres.

⚙ INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES À LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE

- Si le ou la jeune ne travaille pas et souhaite travailler, l'aider à trouver un emploi qui correspond à ses aspirations et dans lequel il ou elle pourra se réaliser personnellement, vivre des succès, développer des relations significatives et constructives et s'émanciper financièrement.
- Dans votre milieu de travail :
 - o Sensibiliser les membres du personnel (ex. : collègues, équipe de gestion, etc.) à l'EVC et à ses conséquences.
 - o Organiser des activités sociales pour faciliter le développement de liens significatifs.
 - o Mettre en place des mesures ouvertes visant à contrer l'intimidation et tout type de violence dans les relations en milieu de travail.

QUI MOBILISER?

Il est important que le ou la jeune vive des relations positives, significatives et constructives dans son milieu de travail pour renforcer sa confiance et briser son isolement. Les personnes suivantes peuvent être mobilisées :

- L'employeur ou l'employeuse s'il ou elle offre compréhension et soutien.
- Des collègues significatifs pour le ou la jeune.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA RECHERCHE

Ce guide a été conçu à la suite d'une recherche qualitative réalisée au Québec entre 2016 et 2020. L'objectif principal était de reconstituer les parcours de vie de jeunes adultes ayant vécu l'EVC dans l'enfance ou l'adolescence. Elle a aussi permis d'examiner les liens perçus par les jeunes entre leur expérience d'EVC et d'autres formes de violence subies, l'évolution des relations avec les personnes significatives de leur vie ainsi que les stratégies ayant permis aux jeunes de reprendre progressivement un certain contrôle sur leur vie ainsi que les facteurs aidants ayant influencé leur parcours de vie. Nous avons rencontré 45 jeunes adultes de 18 à 25 ans ayant été exposés à la violence conjugale durant leur enfance ou leur adolescence. L'échantillon n'est pas représentatif de tous les jeunes qui vivent l'EVC, c'est pourquoi les résultats présentés dans le guide n'incluent pas nécessairement toutes les réalités vécues ni toutes les pistes d'action possible. Néanmoins, ces résultats nous en apprennent beaucoup sur le vécu et sur les besoins d'aide des jeunes qui vivent l'EVC.

Les références aux publications scientifiques du projet sont disponibles dans l'onglet Publication pour ceux ou celles qui désireraient approfondir la compréhension des résultats de la recherche.

Partenaires de la pratique :

- à cœur d'homme : Réseau d'aide pour une société sans violence, Rémi Bilodeau et Valérie Meunier
- Violence Info, Karine Demers

Co-chercheur et co-chercheuses :

- Geneviève Lessard, École de travail social et de criminologie, Université Laval
- Chantal Bourassa, École de service social, Université de Moncton
- Simon Lapierre, École de service social, Université d'Ottawa
- Valérie Roy, École de travail social et de criminologie, Université Laval
- Andrée Fortin, École de Psychologie, Université de Montréal

Étudiantes :

- Annie Dumont, Ph.D en travail social de l'Université Laval
- Pamela Alvarez-Lizotte, doctorante en travail social à l'Université Laval
- Sophie M. Bisson, maîtrise en travail social de l'Université Laval
- Anaïs Pellerin, doctorante en travail social à l'Université Laval
- Franco Cappucio, baccalauréat en Art et science de l'animation
- Aurélie Pelletier, baccalauréat en Art et science de l'animation



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA RECHERCHE

Publications scientifiques découlant du projet de recherche :

Articles :

- Alvarez-Lizotte, P., Bisson, S.M., Lessard, G., Dumont, A., Bourassa, C., Roy, V. (2020). Young Adults' Viewpoints Concerning Helpful Factors When Living in an Intimate Partner Violence Context. *Children & Youth Service Review* : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0190740920321459>
- Dumont, A., Lessard, G., Alvarez-Lizotte, P., Bisson S.M., Bourassa, C., Lapierre, S. (sous presse) L'agentivité des jeunes exposés à la violence conjugale soutenus par la méthode du calendrier historique de vie. *Recherches qualitatives* : à venir, car l'article n'est pas encore publié.
- Lessard, G., Bourassa, C., Roy, V., Dumont, A., Bisson, S.M., Alvarez-Lizotte, P. (2021). L'influence perçue de l'exposition à la violence conjugale sur les relations significatives des jeunes concernés : une perspective temporelle. *Enfances, familles, générations* : <https://journals.openedition.org/efg/11109>
- Lessard, G., Dumont, A., Alvarez-Lizotte, P., Bisson, S., Bourassa, C., Roy, V. (sous presse). Exposure to Intimate Partner Violence: Perceived Links with Other Victimizations and the Severity of Violence by Young Adults in Quebec. *Open Journal of Social Sciences*. : <https://www.scirp.org/journal/paperinformation.aspx?paperid=109866>

Fiche synthèse

- Bisson, S.M., Lessard, G., Alvarez-Lizotte, P., Dumont, A., Bourassa, C., Roy, V. (2020). Points de vue de jeunes adultes concernant les facteurs aidants en contexte d'v, Fiche-Synthèse de recherche #27. RAIV. https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/Fiche_Synthese_27_FINALE_WEB.pdf



LISTE DES RESSOURCES D'AIDE POUR LES JEUNES

Service d'urgence ————— 911

SOS violence conjugale ——— 1-800-363-9010

La mission de SOS violence conjugale est de contribuer à la sécurité des victimes de violence conjugale et à la réduction de la violence conjugale et de ses conséquences en offrant des services aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale.

Violence Info ————— 1-418-667-8770

Violence Info offre des services d'accompagnement individuels et de groupe aux mères et enfants victimes de violence conjugale dans la grande région de Québec. L'organisme offre aussi un service d'écoute téléphonique à toute personne désirant se renseigner sur la notion de violence conjugale, obtenir du soutien ou partager ses difficultés et préoccupations en lien avec cette problématique.

Tel-jeunes ————— 1-800-263-2266

Tel-jeunes offrent des services gratuits et confidentiels accessibles 24 h/24, 365 jours par année pour parler de n'importe quel sujet qui préoccupe les jeunes. Les intervenants ne donnent pas de réponses toutes faites ou de solutions instantanées, mais travaillent plutôt à outiller les jeunes afin de leur permettre d'exercer un meilleur contrôle sur leur vie.

BESOINAIDE.CA ——— 1-866-APPELLE (277-3553)

Le site BESOINAIDE.CA permet de recourir à une multitude de renseignements et présente de l'information qui peut répondre aux questionnements sur le suicide. De plus, ce site est accessible 24 h/7jours avec un intervenant en ligne. Les services proposés par l'organisme, dans leur ensemble, sont gratuits et dispensés par des intervenants professionnels en santé mentale.

Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les 30 Auberges du cœur membres du Regroupement des Auberges du cœur du Québec représentent un véritable réseau provincial de maisons d'hébergement pour les jeunes en difficulté et sans abri du Québec

Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

Le site internet regroupe la liste des maisons d'hébergement membres du regroupement qui accueillent les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants dans les différentes régions.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Le site internet regroupe la liste des maisons d'hébergement membres de la Fédération qui accueillent les femmes vivant toutes formes de violence dans les différentes régions.

DPJ —————

Pour connaître le numéro de téléphone du DPJ de votre région si vous êtes victime ou témoin d'une situation de maltraitance ou de négligence.

211 Québec ————— 211

Pour connaître la liste des ressources communautaires, publiques et parapubliques de votre région.



Interligne ————— **1-888-505-1010**

Interligne est un organisme de première ligne qui, par ses services d'écoute, d'intervention et de sensibilisation, contribue au mieux-être des personnes concernées par la diversité sexuelle et la pluralité des genres.

Alterhéros ————— **1-418-667-8770**

La mission d'AlterHéros est de favoriser l'épanouissement des individus par rapport à leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur expression de genre et leur sexualité. Si nos services sont principalement axés vers les jeunes de 14 à 30 ans et développés pour elleux, ils sont tout de même offerts à l'ensemble de la population. Offre le service Pose ta question!, un site d'entraide dédié à la démystification des orientations sexuelles et de la pluralité des genres. Ensemble, nous luttons contre les LGBTQphobies.

Pflag Canada ————— **1-888-530-6777**

PFLAG Canada offre de l'appui, de la formation et des ressources à toute personne ayant des questions ou des inquiétudes sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle.

Guide de ressources LBGT Jeunesse – Gai écoute

Un site regroupant plein d'informations qui pourront être utiles aux jeunes concernés.

FJCF – Ressources LGBTQ+

Un site regroupant une liste de ressources pour fonder une alliance avec d'autres personnes des diversités sexuelles ou simplement pour en apprendre davantage à ce sujet.



LISTE DES RESSOURCES D'AIDE POUR LE PARENT VICTIME

Service d'urgence ————— 911

SOS violence conjugale ————— 1-800-363-9010

La mission de SOS violence conjugale est de contribuer à la sécurité des victimes de violence conjugale et à la réduction de la violence conjugale et de ses conséquences en offrant des services aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale.

Violence Info ————— 1-418-667-8770

Violence Info offre des services d'accompagnement individuels et de groupe aux mères et enfants victimes de violence conjugale dans la grande région de Québec. L'organisme offre aussi un service d'écoute téléphonique à toute personne désirant se renseigner sur la notion de violence conjugale, obtenir du soutien ou partager ses difficultés et préoccupations en lien avec cette problématique.

Info-lignes multilingues du Bouclier d'Athéna sur la violence sexuelle 514-270-2900

Le Bouclier d'Athéna Services familiaux est un organisme communautaire sans but lucratif qui offre des services professionnels de soutien, d'intervention et de prévention culturellement et linguistiquement adaptés aux besoins des femmes victimes de violence familiale et leurs enfants ainsi qu'aux membres des communautés ethnoculturelles.

Centre de solidarité Lesbienne 514-526-2452

Vous vous interrogez sur votre relation ou celle d'un couple d'amies? Vous avez peur de votre conjointe ou vos réactions lui font peur? Le Centre de solidarité lesbienne est un organisme qui intervient auprès des personnes qui vivent de la violence conjugale dans une relation lesbienne en offrant des services aux victimes ainsi qu'aux personnes violentes. Ces services visent à briser l'isolement, démystifier la violence et de reprendre du pouvoir sur sa vie.

Rézo ————— 514-521-7778

RÉZO est un organisme communautaire sans but lucratif montréalais actif depuis 1991 auprès des hommes gais ou bisexuels, et hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH), qu'ils soient cis ou trans. Si vous êtes dans une relation qui vous amène à vous poser des questions en lien avec la violence, RÉZO peut vous aider, que vous ayez posé des gestes violents ou que vous en ayez subis. Les services sont gratuits et confidentiels.

BESOINAIDE.CA ————— 1-866-APPELLE (277-3553)

Le site BESOINAIDE.CA permet de recourir à une multitude de renseignements et présente de l'information qui peut répondre aux questionnements sur le suicide. De plus, ce site est accessible 24 h/7journs avec un intervenant en ligne. Les services proposés par l'organisme, dans leur ensemble, sont gratuits et dispensés par des intervenants professionnels en santé mentale.

Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

Le site internet regroupe la liste des maisons d'hébergement membres du regroupement qui accueillent les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants dans les différentes régions.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Le site internet regroupe la liste des maisons d'hébergement membres de la Fédération qui accueillent les femmes vivant toutes formes de violence dans les différentes régions.

Les centres de crise

Les centres de crise du Québec sont des organismes communautaires à but non lucratif de première ligne qui offrent des services gratuits spécialisés en intervention de crise, et ce, 24 heures par jour, 7 jours sur 7.



LISTE DES RESSOURCES D'AIDE POUR LE PARENT VICTIME (SUITE)

211 Québec ————— 211

Pour connaître la liste des ressources communautaires, publiques et parapubliques de votre région.

Centres de femmes

Regroupe la liste des centres de femmes qui offrent des services divers : référence, soutien individuel, halte-garderie, accompagnement, etc., et des activités éducatives : café-rencontre, ateliers, groupes d'entraide, théâtre, journal, etc.

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Les CAVAC dispensent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. L'aide des CAVAC est disponible que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. cette problématique.

Centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS)

Services généraux pour toute personne ou famille incluant : des soins d'urgence, suivis médicaux, de l'aide psychosociale pour divers types de besoins (ex. : santé mentale, consommation, parentalité, etc.) et des références vers d'autres ressources communautaires.

DPJ

Pour connaître le numéro de téléphone du DPJ de votre région si vous êtes victime ou témoin d'une situation de maltraitance ou de négligence.

La ligne parents ————— 1 800 361-5085

Ligne d'intervention téléphonique pour les parents offrant une aide ponctuelle visant à améliorer les relations entre parents et enfants. 24 heures/24, 7 jours/7

L'IVAC Indemnisation des victimes d'actes criminels

La Direction de l'IVAC a pour mandat d'indemniser les personnes victimes d'actes criminels et les sauveteurs. Les prestations peuvent être différentes selon les cas : plusieurs services sont offerts pour aider les victimes et les sauveteurs à atténuer les conséquences d'un événement traumatique et à les accompagner dans leur démarche de rétablissement. Dans certains cas, les prestations peuvent aussi être financières.

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

Les CALACS sont des organismes communautaires autonomes et féministes en prévention et en défense de droits en lien avec la violence sexuelle.



LISTE DES RESSOURCES D'AIDE POUR LE PARENT AUTEUR DE VIOLENCE

à cœur d'homme

Ressources spécialisées pour les auteurs de violence conjugale et familiale qui ont de la difficulté à contrôler leur agressivité, leur colère, leurs émotions, dans leur relation de couple, et qui souhaitent mettre un terme au cycle des violences conjugales et familiales. Le site d'à cœur d'homme fournit les coordonnées des organismes qui offrent ces services dans différentes régions.

BESOINAIDE.CA ————— **1-866-APPELLE (277-3553)**

Le site BESOINAIDE.CA permet de recourir à une multitude de renseignements et présente de l'information qui peut répondre aux questionnements sur le suicide. De plus, ce site est accessible 24 h/7jours avec un intervenant en ligne. Les services proposés par l'organisme, dans leur ensemble, sont gratuits et dispensés par des intervenants professionnels en santé mentale.

La ligne parents ————— **1 800 361-5085**

Ligne d'intervention téléphonique pour les parents offrant une aide ponctuelle visant à améliorer les relations entre parents et enfants. 24 heures/24, 7 jours/7

Centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS)

Services généraux pour toute personne ou famille incluant : des soins d'urgence, suivis médicaux, de l'aide psychosociale pour divers types de besoins (ex. : santé mentale, consommation, parentalité, etc.) et des références vers d'autres ressources communautaires.

SOS violence conjugale ————— **1-800-363-9010**

La mission de SOS violence conjugale est de contribuer à la sécurité des victimes de violence conjugale et à la réduction de la violence conjugale et de ses conséquences en offrant des services aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale.

Rézo ————— **514-521-7778**

RÉZO est un organisme communautaire sans but lucratif montréalais actif depuis 1991 auprès des hommes gais ou bisexuels, et hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH), qu'ils soient cis ou trans. Si vous êtes dans une relation qui vous amène à vous poser des questions en lien avec la violence, RÉZO peut vous aider, que vous ayez posé des gestes violents ou que vous en ayez subis. Les services sont gratuits et confidentiels.

The logo for RAIV features the letters 'RAIV' in a bold, black, sans-serif font. To the right of the 'V', there are three slanted parallel lines in orange, blue, and black.

Recherches Appliquées et
Interdisciplinaires sur les Violences
intimes, familiales et structurelles

The logo for WC features the letters 'WC' in a bold, black, sans-serif font. To the left of the 'C', there are three slanted parallel lines in green, blue, and black.

ÉQUIPE
VIOLENCE
CONJUGALE